



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION RHONE-ALPES

CIS-Conclusions-28mai2008.doc

Lyon, le 09 juin 2008

Comité d'information et de suivi sur la pollution du Rhône par les PCB

Résumé des débats et des conclusions de la réunion du 28 mai 2008

En introduction, M. Le préfet Jacques Gérault rappelle les conditions de la création de ce comité et l'obligation absolue de transparence de l'Etat dans cette affaire délicate de pollution par les PCB. Il rappelle la mission parlementaire en cours menée par M. le Député Meunier et le rapport attendu au Parlement courant juin.

Le plan national PCB a été annoncé le 6 février 2008. Il s'inspire largement des réflexions conduites au niveau de notre bassin qui a été le précurseur dans la gestion de cette pollution.

Ainsi le plan national a retenu comme engagements des études qui ont été définies et initiées dans le programme de bassin et en particulier :

- l'étude d'imprégnation des consommateurs de poissons d'eau douce,
- l'élaboration d'un programme de recherche sur les techniques de dépollution, via un programme d'études pour appel à projets défini par le pôle de compétitivité chimie environnement de Rhône-Alpes (pôle AXELERA).
- l'étude trophique portée par le CEMAGREF visant à mieux comprendre les phénomènes de transfert des PCB des sédiments vers les poissons,
- l'étude de l'impact sur les cultures irriguées.

Le Préfet de bassin précise que l'objectif de cette réunion est de faire un point d'avancement des actions en cours et de présenter le travail encore à accomplir.

I. Investigations et analyses :

Présentation par le DIREN (cf Fiches Investigations, Irrigation et carte).

Depuis le premier comité d'information et de suivi, plusieurs plans d'échantillonnage et de contrôle de poissons et/ou de sédiments ont été lancés, sur la base des avis émis par l'AFSSA. Ces plans d'échantillonnage s'inscrivent tous dans le cadre de l'axe 3 du plan national d'actions sur les PCB validé le 6 février par le Comité national. Leurs différents porteurs recherchent la complémentarité des échantillonnages afin d'éviter les doublons.

Les plans d'échantillonnage et de contrôle peuvent être classés selon 4 grands objectifs : diagnostic, santé, relocalisation des pêcheurs et suivi industriel. Les données qui en sortiront seront comparables entre elles et exploitables par les scientifiques. La DIREN RA se charge, avec l'appui du CEMAGREF, de mettre à jour et d'entretenir une base de données mise à la disposition du public. Cette base de données doit permettre d'effectuer la cartographie fine de la contamination sur le bassin demandée par la secrétaire d'Etat à l'écologie lors du dernier comité de suivi et annoncée sous 18 mois.

A l'issue de la présentation, les pêcheurs professionnels demandent s'il est prévu de réaliser des investigations sur les plans d'eau du bassin (barrages et lacs) en vue de la relocalisation des pêcheurs.

Le préfet demande au DIREN de prévoir des investigations sur les lacs et les barrages du bassin susceptibles d'accueillir des pêcheurs professionnels.

En outre afin d'aplanir d'éventuelles difficultés entre différents usagers de ces plans d'eau, il demande la mise en place de groupes de concertation sur chacun de ces plans d'eau, sous l'autorité du Préfet de département et avec l'appui technique des DIREN et des DDAF. La DIREN de bassin devra se charger du pilotage de ces actions sur l'ensemble des plans d'eau concernés.

Le représentant de la FRAPNA exprime la demande à M. le député Meunier qu'un comité scientifique et technique soit créé au niveau national à l'image de celui du bassin RM et que les associations soient invitées aux réunions de ce comité. Par ailleurs, il déplore que le volet oiseaux ne figure pas dans la liste des investigations 2008 et rappelle l'importance de ces populations d'oiseaux aquatiques pour la biodiversité.

Le préfet demande au DIREN que la question de la contamination des oiseaux aquatiques soit étudiée de nouveau afin d'être en mesure de lancer une action appropriée en 2009.

Suite à une demande du Maire de Meyzieu d'informer la justice des avancées du dossier, le Préfet confirme que les préfets de département ont donné instructions à leurs services de porter à la connaissance de la justice les informations et constats de pollution sous forme d'injonction au procureur de la république.

Le DIREN confirme par ailleurs que l'ensemble des informations techniques sont centralisées par la DIREN afin d'être en mesure de fournir une vision globale de la situation.

II. Accompagnement des pêcheurs :

Présentation par le DRAF (cf Fiche Accompagnement des pêcheurs professionnels)

L'indemnisation relève du niveau national. Une circulaire du ministère de l'agriculture est parue mi avril, elle précise les modalités pour les aides à la reconversion (éventuellement partielle), la prise en charge des cotisations sociales et les aides du Fonds Européen pour la Pêche pour les nouveaux investissements dans le cas de nouvelles zones de pêche. Il s'agit d'un examen au cas par cas.

Cette circulaire doit être complétée dès signature par une nouvelle circulaire encore en projet qui apporte des avancées significatives avec une prise en compte des pertes de trésorerie depuis l'arrêt de l'activité des pêcheurs sur le Rhône (12 pêcheurs sont concernés). Un plafond de 30 000 euros est fixé avec des compléments possibles en terme d'aides à l'investissement. Le paiement devrait intervenir avant la fin du mois d'août.

Par ailleurs, l'exonération des baux de pêche est actée avec rétroactivité depuis 2005.

Le préfet de bassin précise qu'il maintiendra toute son attention sur la prise en compte des situations particulières et sur le respect des délais annoncés par le niveau national.

III. Santé :

Présentation par le DRASS et l'AFSSA (cf Fiches Eau potable et Imprégnation)

Concernant l'eau potable, le Préfet de bassin demande à la DRASS de bassin de veiller à ce que des analyses de PCB indicateurs soient faites parallèlement aux analyses de pesticides dans tous les départements du bassin, comme cela est déjà le cas dans certains départements.

Concernant l'étude d'imprégnation, le site choisi pour l'étude dans le bassin du Rhône sera long d'une cinquantaine de kilomètres et sera situé entre le barrage de Sault-brenaz et le confluent avec l'Isère car il est aujourd'hui clair que c'est le secteur du Rhône où les poissons sont les plus contaminés. Le choix définitif sera réalisé le 13 juin lors de la réunion du comité scientifique de l'étude.

Si des taux particulièrement élevés sont détectés lors des analyses des prélèvements de sang, les personnes concernées et leur médecin traitant seront immédiatement avertis.

Par ailleurs, l'AFSSA se propose de participer à toute action ou manifestation locale sur ce sujet pour expliquer la démarche entreprise.

A la question de savoir si les pêcheurs professionnels feront partie de l'échantillonnage, il est précisé qu'ils le seront s'ils sont consommateurs de poissons. L'étude cherche à échantillonner des consommateurs, qu'ils soient pêcheurs ou pas.

A la demande des associations de protection de l'environnement un point sera fait lors de la prochaine réunion sur les études en cours sur les travailleurs des PCB. Cette action est actuellement menée par les médecins du travail intervenant dans les entreprises concernées.

Les associations demandent par ailleurs que les réflexions de l'ensemble du plan PCB s'étendent aux autres polluants en considérant que les PCB ne sont que le dessus de l'iceberg.

IV. Suivi industriel :

Présentation par le DRIRE : (Fiche Actions sur les sources)

Lors du recensement des apports historiques, environ 120 zones, d'importance variable en terme d'apport potentiel au milieu naturel, ont été identifiées sur les 5 principales régions du bassin Rhône Méditerranée. Ce résultat a conduit à l'inclusion prioritaire de certains secteurs géographiques dans la définition du programme de diagnostic des milieux aquatiques naturels mené dans le cadre du programme PCB du bassin RM.

Par ailleurs, deux établissements spécialisés dans la destruction par incinération des déchets contenant des PCB sont présents sur le bassin Rhône Méditerranée. Pour ces deux établissements, les contraintes réglementaires ont progressivement réduit les niveaux de rejets de PCB autorisés (dernier arrêté réduisant les valeurs limites de rejets en décembre 2007 pour ARKEMA St Auban et en avril 2008 pour TREDI). Outre la surveillance de leurs niveaux de rejets, ces établissements sont soumis à la réalisation de surveillances dans le milieu naturel.

Par ailleurs, des rejets de PCB à des faibles niveaux avaient été identifiés à la sortie de 17 établissements industriels du bassin Rhône Méditerranée lors de la campagne nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau menée en 2005 et 2006. L'enquête a montré à ce jour que 6 établissements ne sont plus concernés du fait de la vérification de l'absence de rejet réel. Par ailleurs, 2 rejets de PCB ont été confirmés (< 1mg/j) et font l'objet de mesures de suppression des sources d'émission identifiées et 9 établissements font l'objet de contrôles complémentaires dont l'issue est prévue en 2008.

Le Préfet de bassin précise que cette action de recherche de source et de suivi approfondi des rejets sera poursuivie et qu'elle sera accompagnée de contrôles inopinés. Les résultats de ces contrôles seront communiqués.

V. **Approche scientifique :**

Présentation par le DIREN et le Pt du pôle AXELERA (Fiche Approche scientifique)

L'axe 2 du plan national vise à améliorer les connaissances scientifiques sur le devenir des PCB dans les milieux aquatiques et à gérer cette pollution. Les actions suivantes sont menées en particulier par des acteurs du bassin Rhône méditerranéen :

- une étude trophique visant à comprendre le transfert des PCB le long de la chaîne alimentaire (CEMAGREF de Lyon). Cette étude labellisée « plan Rhône » est cofinancée par l'Agence de l'eau, les régions Rhône-Alpes et PACA, l'ONEMA, la CNR et le CEMAGREF.
- une campagne d'analyse sur les Bryophytes menée sur 2007 et début 2008 visant à quantifier les flux de PCB (DIREN Rhône-Alpes). La validation des données et l'interprétation scientifique sont en cours. Le rapport final sera disponible fin juin 2008.
- des analyses des PCB sur les matières en suspension (MES) dans l'eau du Rhône à Arles pour quantifier les flux de PCB (Agence de l'eau RM). En 2008 sont organisés la concertation avec les organismes de recherche et le calage de la méthode.
- un programme de recherche appliqué sur les techniques de dépollution (projet PCB AXELERA) ayant pour ambition de travailler au développement d'une gamme complète de technologies de traitement de la pollution par les PCB (polychlorobiphényles) et les autres polluants. Il structure un consortium de 36 partenaires impliquant à la fois 14 industriels et 10 PME concernés par la thématique visée par le projet, 4 Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial et 8 laboratoires de recherche académique.

Le Préfet souhaite la poursuite des travaux engagés en partenariat avec les conseils régionaux. Par ailleurs, il s'engage à pousser le projet présenté par le pôle de compétitivité Axelera dans le cadre du fonds unique interministériel de soutien aux projets de recherche et de développement collaboratifs.

En conclusion, le Préfet de bassin après un rappel des engagements pris lors de la réunion (en gras dans le texte), remercie les participants et annonce la tenue d'une prochaine réunion début 2009 lorsque la plupart des données seront disponibles.

La liste des participants est jointe au présent compte rendu.

Les informations sur le bassin rhône-méditerranée dont les fiches et cartes distribuées en séance sont disponibles sur le site internet suivant :

http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/milieux-continentaux/pollution_PCB/

Les informations sur le plan national sont en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.ecologie.gouv.fr/PCB.html>
